

Comment Airbnb esquive l'impôt en France

Grâce à une technique bien rodée d'optimisation fiscale, la filiale française du site américain de location entre particuliers ne paie quasiment pas d'impôts à l'État.

Le développement exponentiel et peu contrôlé d'Airbnb énerve en France et en Europe.



Une valorisation à 27 milliards d'euros, 300 000 annonces en France (10 fois plus qu'en 2013), 10 millions de voyageurs hébergés dans l'Hexagone depuis 2008... Dès qu'on parle d'Airbnb, les chiffres donnent le tournis. Sauf en matière d'impôt. La société américaine, basée à San Francisco (Californie), n'a reversé que 69 168 € à l'État français en 2015 !

D'après [Le Parisien](#) – qui a pu consulter les comptes de l'entreprise – si Airbnb paye aussi peu d'impôts chez nous, c'est parce que sa branche française a déclaré en 2015 un chiffre d'affaires de « seulement » 5 millions d'euros et un bénéfice avant impôt de 166 373 €. Des résultats étonnamment bas alors que la France est le deuxième plus gros marché pour Airbnb après les États-Unis.

L'argent des transactions ne passe pas par la France

Airbnb se rémunère grâce à une commission perçue sur les transactions, à hauteur de 12 %. D'après les calculs du *Parisien*, cela devrait lui permettre de dégager un chiffre d'affaires d'environ 65 millions d'euros, 13 fois plus que le chiffre déclaré officiellement.

Cet écart s'explique par un montage financier qui flirte avec la légalité. Comme d'autres multinationales (Google, McDonald's sont dans le viseur du fisc français), Airbnb pratique l'optimisation fiscale. En réalité, l'argent qui circule lors des transactions impliquant des voyageurs ou des hôtes français... ne transite jamais par la France, mais par le siège social européen basé en Irlande et une filiale au Royaume-Uni.

Les salariés français ne font que du marketing

Le site l'annonce d'ailleurs très clairement à ses utilisateurs : « Vous concluez un contrat avec Airbnb Ireland en ce qui concerne l'utilisation du Site, de l'Application ou des Services Airbnb, et avec Airbnb Payments UK Ltd. en ce qui concerne tous les paiements. » Dans les faits, l'argent généré par les

LA CROIX

locations est donc enregistré dans ces deux pays, où les taux d'imposition sur les sociétés sont parmi les plus bas d'Europe : 12,5 % en Irlande et 22 % au Royaume-Uni, contre 33 % en France.

Rien d'illégal pour les dirigeants du site qui se plaisent à répéter que la société respecte les lois fiscales de chaque pays où elle est présente. Alors à quoi servent les locaux parisiens ? Uniquement au marketing d'après les représentants de la plate-forme en France. Une activité qui ne dégage pas de gros profits et qui explique le « faible » chiffre d'affaires déclaré par Airbnb en France.

Plainte pour concurrence déloyale

L'optimisation fiscale d'Airbnb énerve les autres acteurs de la location touristique. En novembre 2015, l'Association pour un hébergement et un tourisme professionnels (AhTop) a déposé une plainte au parquet de Paris pour dénoncer la « concurrence déloyale » d'Airbnb et des autres sites de locations de meublés en ligne.

Depuis l'an dernier, Airbnb s'est tout de même engagé à collecter la taxe de séjour – payée par chaque voyageur passant au moins une nuitée dans une ville – pour plusieurs municipalités. Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015, le site a ainsi reversé 1,17 million d'euros à la ville de Paris. Outre la capitale, 19 villes françaises sont désormais concernées par ce dispositif.

Une levée de fonds malgré les résistances

En Europe, Airbnb fait face à de récentes contestations. La mairie de Berlin a interdit de louer la totalité de son appartement dans le but de freiner la hausse des loyers induite par le développement des sites comme Airbnb. À Barcelone, la maire Ada Colau lutte contre la raréfaction des logements entraînée par la multiplication des appartements voués uniquement à être loués sur Airbnb. Elle a infligé une amende de 30 000 € à 234 hôtes qui louaient leurs meublés sans le déclarer via les sites de location entre particuliers.

Ces sanctions n'ont pas empêché Airbnb de procéder cet été à une nouvelle levée de fonds. Le montant de cette recapitalisation n'a pas filtré mais elle ferait passer la valorisation totale de la société à plus de 30 milliards de dollars (27 milliards d'euros). Sans être coté en Bourse, Airbnb a triplé sa valeur depuis 2014.